

***DEVENIR MÉCÈNE C'EST UN INVESTISSEMENT
DANS L'AVENIR DE NOTRE JEUNESSE***

REJOIGNEZ-NOUS !

POURQUOI DEVENIR MÉCÈNE ?

La Fondation Partenariale Haute-Alsace (FPHA), lancée en 2013 génère les projets de demain. Si vous partagez nos valeurs de proximité entre les partenaires, de pragmatisme dans l'action, d'ouverture et synergies entre le monde socio-économique et l'Université, alors, rejoignez-nous !

Ludmila Gautier, Représentante Territoriale Alsace EDF, Présidente de la FPHA



La Fondation Partenariale Haute-Alsace a été créée par l'Université de Haute-Alsace (Vice-président FPHA : Pr. Serge Neunlist | UHA) et EDF (Présidente FPHA : Ludmila Gautier | EDF Alsace). En 2017, d'autres membres fondateurs les ont rejoint : BPALC et NSC Group.

La FPHA est gérée par un Conseil d'Administration composé de 15 membres répartis en 3 collèges (Fondateurs 7 | Représentants du personnel 3 | Personnalités qualifiées issues du monde socio-économique local 5).

Un mécène partenaire

Devenir mécène de la FPHA, c'est :

- avoir un pouvoir de proposition pour des actions structurantes ;
- participer au programme d'actions ;
- investir réellement dans l'avenir de notre jeunesse.

Comment devenir mécène ?

- par un don par chèque ou en ligne sur le site de la FPHA www.uha.fr/fondation ;
- par du mécénat de compétences.

Les avantages fiscaux du don

Entreprises :

Réduction d'impôt égale à 60% du montant des versements dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires (art. 238 bis du code général des impôts).

La FPHA a obtenu un rescrit fiscal positif le 5 février 2015 de la part de la Direction Générale des Finances Publiques du Haut-Rhin.

Particuliers :

Réduction d'impôt égale à 66% du montant des versements dans la limite de 20% du revenu imposable (art. 200 du code général des impôts).

Les particuliers soumis à l'ISF bénéficient d'une réduction de 75% du montant du don dans la limite de 50 000 €.

À QUOI SERVENT VOS DONNS ?

À développer des actions concrètes : plus de 92% des dons sont directement investis dans un programme d'actions dont voici les axes principaux.

ACTIONS INTERCULTURELLES




Grâce à ses formations transfrontalières, à son centre de compétences NovaTris et à son appartenance à Eucor-Le Campus européen, l'UHA a fait de l'interculturalité et des actions transfrontalières une de ses priorités.

Renforcez cette spécificité et l'inscription de l'UHA dans son environnement trinational en nous soutenant.

ACTION COMMUNICATION POUR LES ÉTUDIANTS



Soutenir une action étudiante avec une aide ponctuelle fléchée,...

Retrouvez les témoignages des étudiants bénéficiaires des actions de la FPHA sur YouTube  UnivHauteAlsace

ACTIONS SPÉCIFIQUES



Des actions spécifiques peuvent être mises en oeuvre avec des mécènes telles que le développement de la Silver Économie (avec la Fondation Wallach), les Bourses Tremplin (avec le soutien de l'IUMM Alsace et le fonds A21),...

Contactez-nous si vous souhaitez développer une action commune !

À QUOI SERVENT VOS DONNS ?

Être mécène de la Fondation Partenariale Haute-Alsace, c'est avoir un pouvoir de proposition pour des actions structurantes, c'est participer au programme d'actions et devenir un partenaire. C'est surtout un investissement dans l'avenir de notre jeunesse.



ACTION MOBILITÉ INTERNATIONALE



La diversité et l'ouverture au monde sont des richesses pour notre jeunesse. Grâce à votre soutien, vous favorisez la mobilité de nos jeunes.

Vous contribuez aussi à l'attractivité de la Haute-Alsace pour des jeunes du monde entier. Vous soutenez les jeunes qui, sans vous, n'auraient pas réalisé leur projet.

ACTION HANDICAP



Ensemble, facilitons l'égalité des chances. Au plus proche de nos étudiants, la FPFA contribue à l'insertion professionnelle d'étudiants en situation de handicap.

Grâce à une interaction directe employeurs-étudiants handicapés, avec la FPFA, faites disparaître les barrières liées au handicap.

ACTION DÉVELOPPEMENT DURABLE



Grâce au soutien de la FPFA, l'UHA a été la 1^{ère} université française à obtenir la certification ISO 50 001. L'objectif est de sensibiliser la communauté universitaire et l'ensemble des partenaires en lien avec elle aux enjeux du développement durable.

Vous contribuez à mettre à disposition de nos étudiants le savoir et les modèles nécessaires à l'élaboration de projets.

ACTION ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT



Votre soutien permet à la FPFA de développer un éco-système entrepreneurial en introduisant dans les cursus de l'Université la notion d'entrepreneuriat et en accompagnant les premières étapes d'un projet.

ACTION SOUTIEN À LA RECHERCHE



Élaborer un processus destiné à construire des projets de recherche qui ne se réaliseraient pas autrement. Favoriser la fertilisation croisée entre les entreprises et les laboratoires de recherche.

ACTION EN FAVEUR DES ÉCOLES D'INGÉNIEUR



Grâce à ses écoles d'ingénieur et ses IUT, l'UHA est une des universités françaises les plus impliquées dans le milieu économique. Favorisez le développement de la Région grâce au soutien de cette fertilisation croisée.

FONDATION
Partenariale
Haute-Alsace

Vous aussi soutenez la Fondation !

**Et générez les projets de
demain**

2, rue des Frères Lumière
F-68093 Mulhouse Cedex

T +33 (0)3 89 33 64 06

fondation@uha.fr
www.uha.fr/fondation

**Membres
fondateurs :**



FORMULAIRE DE VERSEMENT DE DON

Votre don ouvre droit à réduction d'impôts, vous recevrez le reçu fiscal correspondant.

Vous pouvez effectuer un don en ligne sur www.uha.fr/fondation

Vous avez la possibilité de flécher le don pour un projet spécifique soutenu par la fondation : contactez-nous par e-mail.

Personnalité physique

- 100 €
- 500 €
- 2000 € => Vous aurez le droit de siéger au Comité des mécènes
- Montant libre :

Coût réel d'un don de 2 000 € après déduction : 680 € ou 500 € en cas d'ISF.

Personnalité morale

- 1 000 €
- 5 000 €
- 10 000 € => Vous aurez le droit de siéger au Comité des mécènes
- Montant libre :

Coût réel d'un don de 10 000 € après déduction : 4 000 €.

Coordonnées du donateur

Prénom Nom : _____

Nom de la société : _____

Adresse : _____

Code postal - Ville : _____

Pays : _____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Information déduction fiscale

La Fondation a obtenu un rescrit positif de l'administration fiscale.

Pour les particuliers

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant des versements dans la limite de 20% du revenu imposable. (Les particuliers soumis à l'ISF bénéficient d'une déduction de 75% du montant du don, dans la limite de 50 000 €).

Pour les entreprises

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant des versements dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires (art. 238bis du code général des impôts).

FONDATION PARTENARIALE HAUTE-ALSACE – SIRET 790 124 887 0015
Compte bancaire CDC – IBAN FR94 4003 1000 0100 0040 0736 G18 – BIC CDCG FR PP

Siège : Université de Haute-Alsace – 2 rue des Frères Lumière – F68093 Mulhouse cedex
03 89 33 64 06 | fondation@uha.fr